

TAIWAN

Sur la voie de l'abolition de la peine capitale, il faut commuer toutes les condamnations à mort

Index AI : ASA 38/003/2003

ÉFAI

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>

Jeudi 30 octobre 2003

DÉCLARATION PUBLIQUE

Tout en se réjouissant de l'annonce faite lundi 27 octobre 2003, selon laquelle le Bureau présidentiel et le Conseil des ministres de Taiwan élaborent conjointement un projet de loi visant à abolir la peine de mort, Amnesty International invite le gouvernement à commuer dans l'intervalle toutes les peines capitales, afin de témoigner de son engagement à abolir ce châtiment.

Commuier toutes les condamnations à mort et achever le projet de loi – qui devrait être examiné par le Parlement en décembre – constitueront des mesures importantes en vue de tenir la récente promesse du président Chen Shui-bian d'abolir la peine capitale.

Dans une déclaration publiée le jour de l'annonce, lundi 27 octobre 2003, Amnesty International rappelait aux autorités taiwanaises la promesse faite par le président Chen d'abolir la peine de mort et demandait la commutation de toutes les sentences capitales. En outre, l'organisation de défense des droits humains exhorte les autorités taiwanaises à mener une enquête approfondie et impartiale sur les allégations de torture ayant trait à l'affaire en cours du Trio de Hsichih.

Liu Bing-lang, Su Chien-ho et Chuang Lin-hsun, plus connus sous le nom de Trio de Hsichih, ont comparu en jugement pour la dixième fois dans la même affaire d'homicide. Ils avaient passé plus de sept années dans les couloirs de la mort avant d'être acquittés par la Haute Cour de Taiwan en janvier 2003. Toutefois, en août 2003, la Cour suprême a infirmé ce jugement et ordonné que l'affaire retourne devant la Haute Cour. S'ils sont jugés coupables lors de ce nouveau procès, ils seront à nouveau passibles de la peine capitale. Amnesty International s'oppose sans réserve à la peine de mort, qu'elle considère comme le châtiment le plus cruel et le plus inhumain et comme une violation du droit à la vie ●